



UN POISSON D'AVRIL À L'OMBRE DE LA MAH2

Le 1er avril de cette année, alors que nous étions prêts pour le traditionnel « poisson d'avril », cette journée a été marquée par des incidents récurrents sur la Maison d'Arrêt Homme (MAH) 2.

Une série d'incidents qui a commencé par des projections depuis l'extérieur dès le début de l'après-midi. Cette pratique quotidienne consiste à lancer de l'extérieur des armes ou autres objets dans les cours des promenades, compromettant la sécurité des agents, des détenus et de l'établissement.

- ▶ Vers 14h40, lorsque l'agent ouvrant la porte de la cellule a surpris un détenu qui essayait de récupérer **un téléphone portable** à travers le caillebotis.
- ▶ 20 minutes plus tard, alors que l'agent retirait un « yoyo », il aperçoit le détenu qui tente de dissimuler un objet. Une fouille par palpation permet au surveillant de découvrir **environ 4 grammes de résine de cannabis et un téléphone portable**.
- ▶ Moins d'une heure plus tard, sur un autre étage, alors que l'agent retirait un « yoyo », il surprend le détenu qui tentait de dissimuler un objet. L'agent procède à une fouille par palpation et découvre **un couteau de poche**. Il s'est ensuivi une fouille intégrale du détenu qui permet la découverte et la saisie **d'approximativement 5 grammes de résine de cannabis et un téléphone portable**.
- ▶ Les incidents se sont poursuivis par un autre, plus violent encore, impliquant **une demi-douzaine de détenus qui rouaient de coups un autre détenu en cour de promenade**. Une fois encore, les agents ont dû intervenir pour mettre fin à l'incident.



NOS AGENTS ONT POUR MISSION DE LUTTER CONTRE LES INFRACTIONS ET INCIDENTS QUI SE PRODUISENT DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT ET LE FONT QUOTIDIENNEMENT !!!

FO Justice, seul syndicat présent au conseil d'évaluation en date du 30 mars 2023, présidé par le directeur de cabinet du préfet, a mis en garde les membres du conseil sur la dangerosité et l'amplitude croissantes de ces incidents. **FO Justice** a demandé la mise en place de mesures adaptées pour combattre la surpopulation carcérale et la mise en place d'une vidéosurveillance sur la voie publique contrôlée par l'opérateur de vidéoprotection de la police Municipale.

FO Justice SALUE donc le professionnalisme, le courage, l'exemplarité et le travail effectué par les agents de l'établissement.

FO Justice DEMANDE à l'encadrement de la MAH2 qu'il procède à une demande de récompense pour récompenser et encourager ces efforts.

SLP **FO Justice** CP Avignon-Le Pontet
Le 05 avril 2023

